

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle Toulouse-Lautrec du Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président sortant conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

11 septembre 2020

Nombre de délégués**en exercice :** 60**Délibération n° :** 22092020 / 2.1**Membres présents formant la majorité des membres en exercice : 59**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEINVIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : 1

Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : 1

Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0**Nombre de voix délibératives : 60**

Objet : Election du Président

Monsieur Alain ASTIÉ, Président sortant, fait l'appel, déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions, puis sollicite le doyen d'âge pour assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

M. Sylvain FERNANDEZ le plus âgé des membres présents prend la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Le Président de l'assemblée propose aux membres de désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs parmi le collège des élus et deux assesseurs parmi les agents du SDet présents à la réunion pour les assister durant le déroulement des élections.

Secrétaire de séance : M. Frédéric ICHARD se propose et est désigné secrétaire de séance.

Assesseurs :**Elus**

M. Alex DE NARDI (le plus jeune) est désigné assesseur bureau de vote 1.

M. Jacques MAURY (le plus âgé après le doyen) est désigné assesseur bureau de vote 2.

Agents

Monsieur François Millet et Madame Nathalie Cadars, sont désignés assesseur.

M. Sylvain FERNANDEZ rappelle que le Président est élu parmi les délégués titulaires. Il rappelle également que, conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints – article L.2122-7 et suivants - applicables au président et aux membres de l'organe délibérant), cette élection intervient au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque candidat a eu un temps de présentation et de réponse aux questions. La présentation de chacun des candidats s'est effectuée du plus jeune au plus âgé. M. Sylvain FERNANDEZ indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées à la suite de l'appel à candidature. Il communique les noms des deux candidats déclarés, à savoir :

- M. Jean-Charles BALARDY
- M. Alain ASTIE

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60
 Nombre de pouvoirs : 0
 Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Votants (bulletins déposés) : 60
 Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
 Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 2
 Suffrages exprimés : 57
 Majorité absolue : 29

PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Charles BALARDY	20 (vingt)
Alain ASTIE	37 (trente-sept)

M. Alain ASTIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Président**.
 Il représentera le secteur **A**.

Cette délibération ainsi que ses annexes obligatoires sont transmises au représentant de l'Etat et figurent au registre des délibérations.

Annexés à la présente délibération

- Le procès-verbal des élections
- Liste de signature des membres présents
- Liste d'émargement du scrutin
- Les bulletins blancs
- Les bulletins nuls

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Certifie qu'aucune observation n'est formulée par les membres de l'assemblée à l'issue du scrutin.
- M. Sylvain FERNANDEZ cède la présidence de la séance à M. Alain ASTIE qui est aussitôt installée dans ses fonctions de Président du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme
 A Albi, 22 septembre 2020

Le Président,
M. Alain ASTIE


